

M. l'Orateur: Le député du Yukon (M. Nielsen) aimerait poser une question au député de Kamloops-Cariboo. Celui-ci peut autoriser le député à le faire s'il le désire. Il semble que le député consente à répondre à cette question.

M. Nielsen: Le député est trop gentil. Convient-il qu'en vertu de la loi sur les Indiens, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien est responsable, dans une situation comme celle de la baie James, d'assurer l'intégrité des droits territoriaux des Indiens de cette région, avant que l'on entame les travaux ou que le projet ne soit mis en œuvre, et qu'il doit discuter des conditions dans lesquelles le projet peut être mis à exécution? Le député est-il d'accord?

M. Marchand: Monsieur l'Orateur, je pense que le ministre des Affaires indiennes a indiqué clairement quelle était la position du gouvernement lorsqu'il a dit que celui-ci protégerait les intérêts des Indiens.

M. Nielsen: En convenez-vous, oui ou non?

M. Marchand: Le ministre adopte la bonne attitude en ne refusant pas ses devoirs envers les Indiens, et la responsabilité que veulent assumer ces derniers. Je le répète, il y a trop longtemps que les gouvernements successifs traitent les Indiens comme des enfants. Ce n'est pas l'attitude du présent ministre. J'estime qu'il agit fort bien.

M. Nielsen: Les Indiens ont perdu leurs droits à des terres.

M. l'Orateur: Le député de Timiskaming (M. Peters) a la parole. A l'ordre! Je ne suis pas certain que le député de Kamloops-Cariboo ait terminé. En toute justice, s'il a autre chose à ajouter, je dois lui permettre de le faire, avant de donner la parole au député de Timiskaming.

M. Marchand: Monsieur l'Orateur, pour citer les propos de mon bon ami Gus Gottfriedsen, le Blanc n'est pas près de s'en aller.

• (1730)

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir prendre part au débat d'aujourd'hui. J'ai écouté attentivement les discours et je crois qu'ils m'ont été utiles. J'aimerais signaler au député qui m'a précédé que le gouvernement dont il fait partie a réduit sa position à néant en ne soulevant pas la question au Parlement canadien, comme il aurait dû le faire il y a longtemps, et en laissant l'initiative à l'opposition. Si ce débat a été autorisé aujourd'hui, nous le devons pour une bonne part à votre sagesse, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. D'après le Règlement, les députés ne doivent pas louer la sagesse de l'Orateur.

M. Peters: Je croyais que c'était permis quand il s'agissait d'un compliment. Au cours des dernières élections provinciales au Québec, on eut l'idée de vouloir trouver 100,000 emplois pour les habitants de cette province. C'est en cherchant des moyens d'atteindre ce but qu'on décida d'entreprendre le projet d'aménagement hydro-électrique

[M. Nielsen.]

de la baie James. La décision relevait entièrement du domaine politique. Le gouvernement provincial n'avait entrepris aucune étude dans ce domaine. De fait, on avait jusque-là très peu discuté du projet.

Vous vous souvenez, monsieur l'Orateur, que M. Kierans, ingénieur de Sudbury, préconisait l'aménagement du Grand canal, dérivation de la baie d'Hudson, qui aurait englobé la rivière Rupert, l'Harricana, La Moose, probablement la rivière Matagami, la rivière de l'Est du Québec, et bien d'autres rivières qui arrosent la région de la baie James. Ce projet a également obtenu l'appui du gouvernement fédéral libéral. Un des candidats dans ma circonscription a également parlé de la possibilité de faire circuler des péniches entre Ottawa et New Liskeard. Les marchandises seraient transportées à bord et de nouvelles industries seraient ainsi établies. Nous avons constaté tout à coup que le gouvernement provincial en retirerait les avantages.

Avant le départ du député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand) je voudrais dire que je ne suis pas très fier des instances qu'il a présentées. Il était plus disposé à appuyer la position du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) qu'à parler en faveur des gens dont il faut défendre les intérêts. Je connais certains indiens de cette région. Ils vivent dans les bois depuis des années. Ils y piègent pour assurer leur subsistance. Leur mode de vie, à mon avis, ne les a nullement préparés à contester le pouvoir du gouvernement du Québec qui, de toute façon, ne souffre guère de contestation. Ils n'ont pas pu parler en leur propre nom. Ils avaient besoin de quelqu'un pour plaider leur cause et ils se sont tournés vers le gouvernement pour qu'il protège leurs intérêts.

Mes collègues ont rappelé quelles étaient les exigences juridiques des traités. Les Indiens ont été protégés par le gouvernement fédéral en vertu d'un traité pendant de nombreuses années, et quand le gouvernement a donné au Québec la juridiction sur les terres de cette région, nous avons conservé certains droits fonciers en faveur des Indiens. Les Indiens eux-mêmes ne sont pas capables de livrer le combat qui est nécessaire. Ici je ne veux pas parler de la réserve de Caughnawaga où les Indiens traitent avec le gouvernement depuis longtemps ni de la réserve des Six Nations, à Brantford, qui traite également avec le gouvernement depuis de nombreuses années. Je veux parler des peuples nomades de la région qui n'ont pas eu beaucoup affaire avec les gouvernements et dont les rares expériences qu'ils ont eues avec les Blancs ont été mauvaises.

Le député de Kamloops-Cariboo a le droit et le pouvoir de parler au nom des Indiens, et selon moi, il lui incombe de prendre leur défense. Il aurait dû, je pense, appuyer la position prise par bien d'autres gens de la province de Québec, soit qu'il faut protéger les droits des Indiens. On ne l'a pas fait, et je reproche au ministre sa négligence. Le gouvernement fédéral, surtout le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, auraient pu tout au moins créer un précédent juridique pour obtenir une décision de la Cour suprême du Canada touchant les droits des Indiens en matière de terrains et de règlement raisonnable.